

Précarité dans l'ESR : la colère des fourmis gronde !

Actuellement doctorante et enseignante contractuelle, je précise que je ne parlerai pas en mon nom aujourd'hui, mais au nom des précaires de l'ESR, qui sont en nombre croissant, qui assurent les tâches d'enseignement et de recherche de façon invisible, avec des rémunérations faibles, dans des conditions de travail difficiles et aux marges de la légalité. Le terme de précaire – ou de « fourmi » - renvoie aux personnel non titulaire de l'enseignement et de la recherche : docteur-es sans poste, doctorant-es sans financement, vacataires, contractuel-les, ATER, etc.

C'est pourquoi je reprendrai ici quelques extraits synthétisés de l'appel des 1000 fourmis. Lancé en mai 2018 à l'échelle nationale, cet appel s'inscrivait dans le contexte de la mobilisation contre Parcoursup mais il garde aujourd'hui toute son actualité ([la version complète de l'appel est disponible ici](#)).

« **La colère monte.** Depuis une quinzaine d'années, les travailleuses et travailleurs précaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont cessé de se taire. En mai 2016, nous, fourmis de l'activité scientifique et pédagogique, nous sommes fédéré·es en un Collectif et avons formulé [10 revendications](#) afin de défendre nos conditions de travail, de résorber la précarité et d'améliorer le service public dans notre secteur. Près d'une trentaine de collectifs se sont depuis constitués et fédérés, menant localement et nationalement cette lutte.

Force est de constater que le gouvernement, et notamment notre Ministre Frédérique Vidal, est resté sourde à cette mobilisation. Pire encore, l'instauration de la loi ORE n'a fait qu'aggraver la situation (...). »

*J'ajoute ici des éléments récents afin d'illustrer la poursuite de cette entreprise de destruction par le gouvernement des derniers remparts contre la précarité professionnelle dans notre secteur. D'abord, **la réforme de l'assurance chômage**, qui va durcir les conditions d'accès et faire baisser les indemnités chômage alors que celles-ci constituent une protection indispensable à la survie des précaires. Ensuite **la réforme des retraites**, qui va bien évidemment pénaliser en priorité les carrières heurtées associées aux situations d'instabilité professionnelle que nous vivons. Enfin, la **loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR)**, qui menace d'introduire de nouveaux statuts précaires et de repousser, encore davantage, le moment de la titularisation dans les carrières de l'enseignement supérieur et la recherche.*

« De même que dans l'enseignement primaire et secondaire, les travailleuses et travailleurs précaires de l'enseignement supérieur sont [systématiquement invisibilisé·e·s](#) par les administrations alors que leur nombre ne cesse d'augmenter et que leur mobilisation est puissante. Nous avons donc décidé de tout mettre en œuvre pour nous organiser collectivement et à l'échelle nationale, affirmant ainsi notre unité et notre solidarité, malgré des réalités locales diverses.

Nous appelons à tenir localement des Assemblées Générales des travailleur·euse·s précaires de l'ESR, à organiser des journées de mobilisation et de visibilité, en adaptant la grève à nos situations de précarité, afin de rendre publiques nos conditions de travail.

Nous demandons l'instauration d'un plan d'urgence pour l'ESR à partir des [10 revendications](#) que nous avons formulées en mai 2016, ainsi que celles de la Coordination Nationale des Universités de mai 2018.

Nous appelons, enfin, l'ensemble des collègues titulaires, les organisations syndicales et professionnelles, les laboratoires de recherche et composantes des universités à rejoindre cette grève, car celle-ci ne concerne pas seulement les plus précaires mais bel et bien l'ensemble des personnels universitaires et de recherche qui voient leurs métiers et leurs conditions de travail se dégrader quotidiennement. »